

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-363 DU 13 JUIN 2008

Chargeant Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur **Galiou SOGLO**, Ministre de la Jeunesse, des sports et des Loisirs pour compter du **mercredi 11 au lundi 16 juin 2008**.

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1 : Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé d'assurer l'Intérim de Monsieur **Galiou SOGLO**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, du mercredi 11 au lundi 16 juin 2008.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2008.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - HCJ : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4 - Autres Ministères : 26 - Départements : 6 - JORB : 1